

**ARRETE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR N° 900-19 DU 24 CHAABANE 1440 (30 AVRIL
2019) FIXANT LE MODELE DU REGISTRE DE RECENSEMENT DES VICTIMES
D'EVENEMENTS CATASTROPHIQUES ET LES MODALITES D'INSCRIPTION DES VICTIMES
AUDIT REGISTRE**

(Bulletin officiel n° 6778 du 10 ramadan 1440 (16 mai 2019))

Modifié par arrêté du Ministre de l'intérieur n° 387-24 du 5 chaabane 1445 (15 février 2024)

(Bulletin officiel n° 7280 du 26 chaabane 1445 (7 mars 2024))

Article premier

L'inscription des victimes d'événements catastrophiques sur le registre de recensement des victimes d'événements catastrophiques, prévu à l'article 8 de la loi n° 110-14 susvisée, s'effectue, sous la supervision des représentants de l'autorité locale, au niveau des bureaux affectés à ladite opération, ou via le portail électronique dédié à cet effet.

L'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur fixe, pour chaque événement catastrophique, la liste et adresse des bureaux d'inscription ainsi que l'adresse électronique du portail dédié à cet effet et ce, après publication de l'arrêté du Chef du gouvernement prévu à l'article 4 du décret n° 2-18-785 susvisé.

Article 2

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 110-14 précitée et sauf en cas de force majeure, l'inscription des victimes d'événements catastrophiques est effectué dans un délai n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de publication de l'arrêté du Chef du gouvernement visé à l'article premier ci-dessus.

Article 3¹

Article 4²

Article 5³

Article 6

Le modèle du registre de recensement des victimes d'événements catastrophiques est fixé en annexe du présent arrêté.

Article 7

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*.

¹ Abrogé par arrêté n° 387-24 du 15 février 2024

² Abrogé par arrêté n° 387-24 du 15 février 2024

³ Abrogé par arrêté n° 387-24 du 15 février 2024

*
* * *

Annexe à l'arrêté du ministre de l'intérieur n° 900-19 du 24 chaabane 1440 (30 avril 2019) fixant le modèle du registre de recensement des victimes d'événements catastrophiques et les modalités d'inscription des victimes audit registre⁴

Modèle du registre de recensement des victimes d'événements catastrophiques

Ouvert suite à l'arrêté du Chef de gouvernement N° en date du
publié au Bulletin officiel N° du

I	Données relatives au lieu d'inscription (Ces données ne sont pas renseignées en cas d'inscription via le portail électronique)
	Région :
	Préfecture/ Province :
	Commune :
	Caidat ou Annexe administrative :
	Date d'ouverture du registre :
	Date de clôture du registre :

II	Données relatives à la victime
	Numéro de référence :
	Date de l'inscription :
	Prénom : الاسم الشخصي:
	Nom : الاسم العائلي:
	Sexe* : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
	Date de naissance :
	Nationalité :
	Type du document d'identité (CNIE, passeport, carte de résidence....) :
	N° du document d'identité :
	Chef de ménage* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON
	Adresse de résidence principale : Commune : Préfecture/ Province :
	Adresse de résidence actuelle : (si différente de l'adresse de résidence principale) Commune : Préfecture/ Province :
	Numéro de téléphone :
	Adresse mail :

III	Données de la personne ayant effectué l'inscription (si différentes de celles de la victime)
III.1	Cas d'une personne physique :
	Prénom :
	Nom :
	Lien avec la victime : (père, mère, frère, sœur, fils, fille, ..)
	Type du document d'identité : (CNIE, passeport, carte de résidence, ...) :
	N° du document d'identité :
	Numéro de téléphone :
	Adresse mail :
III.2	Cas d'une personne morale :
	Dénomination de la personne morale
	Forme juridique :
	Type du document d'identité (Registre du commerce ou tout autre document identifiant la personne morale,...) :
	N° du document d'identité :

⁴ Abrogée et remplacée par arrêté n° 387-24 du 15 février 2024

IV	Dommages			
IV.1	Dommages corporels			
	Survenance des dommages corporels* :			OUI
	Nature du dommage subi par la victime* :	Blessures, lésions, ...	Décès	NON Disparition
	Date de survenance du dommage :			
	Heure de survenance du dommage :			
	Adresse du lieu de survenance du dommage :			
	Commune :	Préfecture/ Province :		
	L'existence d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile pouvant être engagée en raison des dommages corporels causés à des tiers (Assurance de responsabilité civile automobile)* :			OUI
				NON
	Motifs de présence sur les lieux du dommage (résidence, travail, visite, autre,...) :			
IV.2	Dommages à la résidence			
	Dommages à la résidence principale* :			OUI
				NON
	Date de survenance du dommage :			
	Heure de survenance du dommage :			
	Statut de l'occupation (propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit,...) :			
	Adresse :			
	Commune :	Préfecture/ Province :		
	Résidence assurée* :			OUI
				NON
	Etat de la résidence après la survenance de l'événement catastrophique* :	Endommagée**	Partiellement détruite	Totalement détruite
	Habitabilité de la résidence* :	Habitable	Inhabitable	

(*) Cocher la case correspondante.

(**) Endommagée sans qu'elle soit totalement ou partiellement détruite

Personne effectuant l'inscription :

Je déclare sur l'honneur que les informations mentionnées dans ce registre sont exactes et j'atteste avoir reçu le récépissé d'inscription au registre de recensement des victimes d'évènements catastrophiques.

- **Nom et prénom :**
- **Date :**
- **Signature :**

Responsable de l'autorité locale

Signature :